



Nom et prénom de l'élève :
Classe de M.....Niveau :

Règles de vie à l'école fondamentale communale n°3.

Afin que chaque élève puisse se développer de manière harmonieuse, la direction, les enseignants et les parents collaborent à son devenir citoyen et pour cela, chacun respecte les règles suivantes.

En inscrivant votre enfant dans notre établissement, vous marquez votre accord au projet d'établissement et souscrivez aux projets pédagogiques, sportifs et culturels. Les élèves participent donc à tous les cours et à tous les séjours et sorties culturels et sportifs.

L'enfant grandira dans une ambiance de solidarité, de tolérance, de rigueur, d'autonomie, de respect et d'ouverture à l'autre et à la différence.

- Les portes de l'école s'ouvrent à 8h15 et 13h15 afin que tous puissent être **rangés à 8h25 et 13h25** pour travailler dès 8h30 et 13h30. *En maternelle, uniquement, l'arrivée est autorisée jusqu'à 8h45 (fermeture des portes à 9h).*
Une garderie est organisée de 7h30 à 8h15, de 12h15 à 13h15 et de 15h30 jusqu'à 18h et le mercredi après-midi (tarif suivant forfaits communaux).
Le retard d'un enfant perturbe le travail de la classe, cette attitude est à éviter. L'enfant devra passer au bureau de la direction pour justifier celui-ci.
- En primaire, les parents veillent à la **bonne tenue du cartable et du matériel scolaire, signent le journal de classe quotidiennement et vérifient devoirs et leçons.** Les travaux et bulletins sont signés le jour-même et ramenés le lendemain.
En maternelle, les parents veillent à la bonne tenue du cartable, signent les avis le jour-même et les ramènent dès le lendemain.
- Les parents veillent à ce que leur(s) enfant(s) **fréquente(nt) régulièrement l'école** dès leur entrée à l'école maternelle afin de leur assurer des apprentissages fructueux. En cas d'absence, ils préviendront le secrétariat au ☎ 02 216 00 83.
En primaire toute absence doit être justifiée par un écrit à remettre au titulaire dès le retour en classe et au plus tard le 4^{ème} jour de celle-ci.
Les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :
 - ✓ la maladie de l'élève
 - jusqu'à 2 jours, un motif valable rédigé, daté et signé par les parents, suffit
 - dès 3 jours d'absence, un certificat médical est **obligatoire.**
 - ✓ le décès d'un parent proche ou allié (de 4 à 1 jours suivant le degré de parenté)
 - ✓ la convocation par une autorité publique (attestation)
 - ✓ les cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle.
- Nous créons une collaboration étroite entre les parents et l'équipe éducative par l'organisation de **réunions collectives ou individuelles** afin qu'ensemble nous puissions assurer le meilleur avenir possible à tous les enfants. Les parents assistent à celles-ci. Nous collaborons avec les centres de santé (PSE ☎ 02 215 96 11) et de guidance (CPMS ☎ 02 240 32 64) dans le même souci d'évolution positive.

- Les parents donneront, chaque jour, une collation saine à leur enfant (produits laitiers, fruits, tartine).
- L'école ne peut accueillir un enfant malade (propagation possible). En cas de maladie contagieuse, les parents préviennent l'école afin qu'elle puisse le signaler au PSE. Si malgré tout votre enfant devait continuer à prendre un médicament, veuillez demander à votre médecin de confirmer par écrit les doses et périodes de prise de celui-ci.
- En cas d'accident, les parents s'adressent immédiatement au secrétariat qui leur fournira les documents nécessaires.
Lorsqu'un accident survient à un enfant de l'école, nous nous faisons un devoir d'appeler les parents avant tout. Si nous n'arrivons pas à joindre les parents ou si l'urgence du cas le nécessite, nous appellerons une ambulance pour transporter l'enfant à l'hôpital le plus proche.
- Une tenue vestimentaire propre et adaptée à l'école est de rigueur. Les couvre-chefs seront conseillés lorsque le climat s'y prêtera. Tout vêtement (particulièrement vestes, bonnets, gants, écharpe) doit être marqué au nom de l'enfant ainsi que la tenue de gymnastique et celle de natation. En fin d'année, les effets abandonnés au sein de l'école seront remis à une œuvre caritative.
En maternelle, l'enfant doit être propre et signaler la nécessité d'aller aux toilettes.
- Aucun jeu, jouet ne doit être introduit à l'école. Si malgré l'interdiction, cela se produit, l'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction.
- Les élèves ayant un GSM doivent impérativement le déposer chez la secrétaire avant le début des cours. Celui-ci pourra être récupéré en fin de journée.
- Respect, calme, tolérance et politesse sont exigés à l'école n°3 envers tous, ainsi que sur le chemin de l'école. Aucune violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, ne sera acceptée au sein de notre établissement ; que ce soit à l'encontre d'un enseignant, d'un membre du personnel, d'un animateur, d'un parent ou d'un enfant.
- Toute sanction sera donnée avec discernement et selon la progression suivante (adaptée à l'âge de l'enfant et à la gravité du manquement au règlement) :
 - ✓ blâme oral ou écrit
 - ✓ cote négative au comportement
 - ✓ punition écrite ou travail supplémentaire
 - ✓ travail d'intérêt général.

Et si nécessaire convocation des parents pour entamer un suivi disciplinaire (voir décret).
- Les parents sont responsables de leurs enfants sur le chemin de l'école, ainsi que des dégâts causés par ceux-ci dans les locaux de l'école ou à l'extérieur.
- Les élèves ne peuvent en aucun cas quitter l'école seuls sans autorisation écrite des parents.
- En cas de problème pédagogique, familial ou administratif, la direction se tient à votre disposition pour en parler et envisager les solutions nécessaires (ne laissez jamais grossir un problème, une oreille attentive suffit souvent....).

En début de chaque année scolaire, les élèves construiront avec leur enseignant leur charte de vie commune (en adéquation avec les règles de vie à l'école) afin que tous puissent s'impliquer dans notre projet de respect et de tolérance et dans leurs apprentissages sociaux et pédagogiques.

Pour accord,

Signature de la mère :

Signature du père :